

LE POINT **SUR LES** ÉCARTS **DE** REVENU ENTRE **LES** QUÉBÉCOIS **ET LES** CANADIENS **DES** AUTRES PROVINCES

MARTIN COITEUX

FÉVRIER 2012

HEC MONTRÉAL



Créé en 2009, le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal mène une double mission. Il se consacre d'abord à la recherche sur la productivité et la prospérité en ayant comme principaux sujets d'étude le Québec et le Canada. Ensuite, il veille à faire connaître les résultats obtenus en organisant des activités de transfert, de vulgarisation et, ultimement, d'éducation.

Pour en apprendre davantage sur le Centre ou pour obtenir des copies supplémentaires de ce document, visitez le www.hec.ca/cpp ou écrivez-nous à info.cpp@hec.ca.

Centre sur la productivité et la prospérité
HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) Canada H3T 2A7
Téléphone : 514 340-6449

Cette publication a bénéficié du soutien financier du ministère des Finances du Québec.

©2012 Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal

RÉSUMÉ

Cette étude s'intéresse aux écarts de revenus et de pouvoirs d'achat entre les citoyens du Québec et ceux des autres provinces canadiennes. En se basant sur les données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada ainsi que sur des statistiques complémentaires, elle fait le point sur la situation en 2009 et dégage les tendances observées depuis 1976. Les constats sont préoccupants pour le Québec. Son retard vis-à-vis des provinces les plus riches est en train de s'accroître tandis que son avance vis-à-vis des provinces les plus pauvres est en train de diminuer. Les Québécois ne se rattrapent partiellement qu'en raison d'un coût de la vie relativement plus faible, mais cet avantage est en train de disparaître. Les Québécois sont proportionnellement moins nombreux à travailler et travaillent en moyenne moins d'heures que la majorité des autres Canadiens. Cela n'explique cependant qu'une partie du problème. Vis-à-vis des provinces les plus riches, les Québécois touchent également moins de revenus par heure travaillée, ce qui suggère un retard en matière de productivité moyenne du travail.

La pauvreté relative des ménages québécois leur vaut un transfert fédéral personnel net venant en partie corriger leur déficit de revenus vis-à-vis des provinces les plus riches. Ce déficit demeure tout de même considérable. Par rapport à ces provinces les plus riches, mais à l'exception de l'Alberta, le Québec réussit néanmoins à faire un peu mieux au niveau du segment des 20 % les plus pauvres de ses citoyens. Pour tous les autres groupes cependant, c'est-à-dire pour les 80 % restants de sa population, le Québec se fait distancer par la Colombie-Britannique, l'Alberta, le reste des Prairies et l'Ontario. Son retard vis-à-vis de ces provinces est par ailleurs d'autant plus élevé que l'on progresse dans l'échelle des revenus. Cet état des choses n'a pas que des conséquences familiales et personnelles. Il a aussi des conséquences collectives. Au niveau élevé de dépenses par habitant qui est le sien, le gouvernement du Québec manque de revenus taxables au milieu et en haut de la distribution des revenus. Cela n'est sans doute pas sans conséquence sur le niveau de ses impôts, sur sa dépendance aux transferts fédéraux et sur son niveau d'endettement.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
TABLE DES MATIÈRES	4
1. INTRODUCTION	5
2. REVENU DE MARCHÉ : LES QUÉBÉCOIS FONT-ILS MIEUX OU MOINS BIEN QUE LES AUTRES?	7
3. LA PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENCES DE COÛT DE LA VIE AMÉLIORE-T-ELLE LA PERFORMANCE RELATIVE DES QUÉBÉCOIS?	11
4. QU'EST-CE QUI EXPLIQUE LES ÉCARTS OBSERVÉS?	15
5. LE RÔLE DE LA FISCALITÉ FÉDÉRALE DANS LA RÉDUCTION DES ÉCARTS DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE LES PROVINCES	18
6. LE RETARD DU QUÉBEC SELON LE QUINTILE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS	22
7. CONCLUSION	24
ANNEXE : SOURCE DES DONNÉES ET CALCULS EFFECTUÉS	25
SECTION 2 : GRAPHIQUE 1 ET TABLEAU 1	25
SECTION 3 : GRAPHIQUES 2 ET 3, AINSI QUE TABLEAU 2	26
SECTION 4 : TABLEAU 3	27
SECTION 5 : TABLEAU 4 ET GRAPHIQUES 4 ET 5	28
SECTION 6 : TABLEAU 5	29

I. INTRODUCTION

En 2010, le produit intérieur brut (PIB) du Québec a été d'environ 7 400 \$ par habitant, inférieur à celui de l'ensemble des autres provinces canadiennes.¹ Ce retard pourtant déjà considérable pourrait même s'accroître au cours des prochaines années, à moins que les tendances récentes en matière de croissance de la productivité du travail et du nombre d'heures travaillées ne s'inversent.

Le PIB par habitant est certainement l'indicateur le plus fréquemment utilisé dans les comparaisons internationales ou interrégionales de revenus, mais il n'est pas le seul. Souvent, on s'intéresse plus particulièrement à la part du PIB qui est directement reversée aux ménages. Cette part prend la forme de salaires, de revenus tirés de l'exercice d'un travail autonome ou encore de revenus d'investissement. En définitive, ce sont ces revenus qui permettent d'assurer aux ménages un niveau de vie donné. De ce point de vue, les ménages québécois sont-ils plus riches ou moins riches que leurs homologues des autres provinces? Telle est la question à laquelle se propose de répondre cette étude.

Les données utilisées pour répondre à cette question proviennent principalement de l'Enquête annuelle sur la dynamique du travail et du revenu réalisée par Statistique Canada. Les données actuellement disponibles nous permettent de dresser le portrait des différences interprovinciales de 1976 à 2009. Deux types de revenus sont couverts par l'enquête. Il y a d'abord le revenu de marché, lequel englobe l'ensemble des revenus gagnés par les ménages en échange de leur participation à l'activité économique, et il y a ensuite les revenus de transfert qu'ils reçoivent des gouvernements. Les ménages paient toutefois des impôts sur le revenu et ces impôts sont également pris en compte dans l'enquête. Cette étude s'intéresse donc au revenu de marché avant transferts et impôts et au revenu de marché net d'impôt et transferts. Deux écarts de revenus entre les autres provinces et le Québec sont donc calculés, le brut et le net, et chacun donne lieu à une interprétation particulière.

L'étude ne se limite toutefois pas à la seule comparaison des écarts de revenus. Elle s'attache aussi à traduire ces écarts de revenus en écarts de possibilités de consommation, ce qui implique de tenir compte des différences de prix qui font en sorte qu'un dollar dépensé au Québec n'achète pas nécessairement la même quantité de biens et services qu'un dollar dépensé ailleurs au Canada. Ensuite, elle cherche à expliquer d'où proviennent ces écarts de revenus et de possibilités de consommation. En croisant les données de revenus de marché avec d'autres données compilées par Statistique Canada, il est en effet possible d'attribuer aux écarts trois causes principales : des différences quant à la part de la population totale exerçant un emploi rémunéré, des différences au chapitre des heures travaillées par emploi rémunéré, et des différences de rémunération par heure travaillée. Enfin, lorsque l'on considère le revenu net d'impôt et transfert plutôt que le seul revenu brut de marché, il est même possible d'attribuer à la fiscalité fédérale un rôle particulier dans l'atténuation des écarts entre les autres provinces et le Québec.

¹ Productivité et prospérité au Québec - Bilan 2011, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2011, p. 21.

Cette étude s'intéresse aux écarts de revenus et de possibilités de consommation pour l'ensemble des ménages, mais elle s'intéresse aussi aux écarts observés au niveau de chaque quintile (20 %) de la distribution des revenus. Le Québec fait-il mieux au bas qu'au milieu et au haut de la distribution des revenus? Les données utilisées permettent également de répondre à cette question.

2. REVENU DE MARCHÉ : LES QUÉBÉCOIS FONT-ILS MIEUX OU MOINS BIEN QUE LES AUTRES?

Le concept de revenu de marché utilisé par Statistique Canada englobe l'ensemble des revenus qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Le revenu de marché est donc la somme des revenus d'emploi (salaires et revenus nets gagnés à titre de travailleur autonome), des revenus de placement (incluant les dividendes), des revenus provenant d'un régime privé de retraite et de quelques autres éléments de revenus non compris dans les catégories précédentes. Finalement, la seule catégorie de revenu non prise en compte dans le revenu de marché est celle qui correspond aux paiements de transfert reçus des gouvernements.

Dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ces revenus sont compilés au niveau du ménage, c'est-à-dire au niveau de l'ensemble des personnes vivant sous un même toit. Ces personnes forment généralement une famille. La somme des revenus gagnés au sein de cette famille pourrait être divisée par le nombre de ses membres. On obtiendrait alors le revenu par membre d'une même famille ou ménage. Statistique Canada préfère toutefois tenir compte du fait que les ménages ne comportent pas tous le même nombre d'enfants, alors que ces derniers n'augmentent pas le coût de la vie total du ménage de la même manière qu'un adulte. Les données rapportées par l'agence statistique sont donc normalisées en « équivalent-adulte ». Ainsi, les écarts de revenus présentés dans cette étude sont tous exprimés en dollars par équivalent-adulte membre d'une même famille.

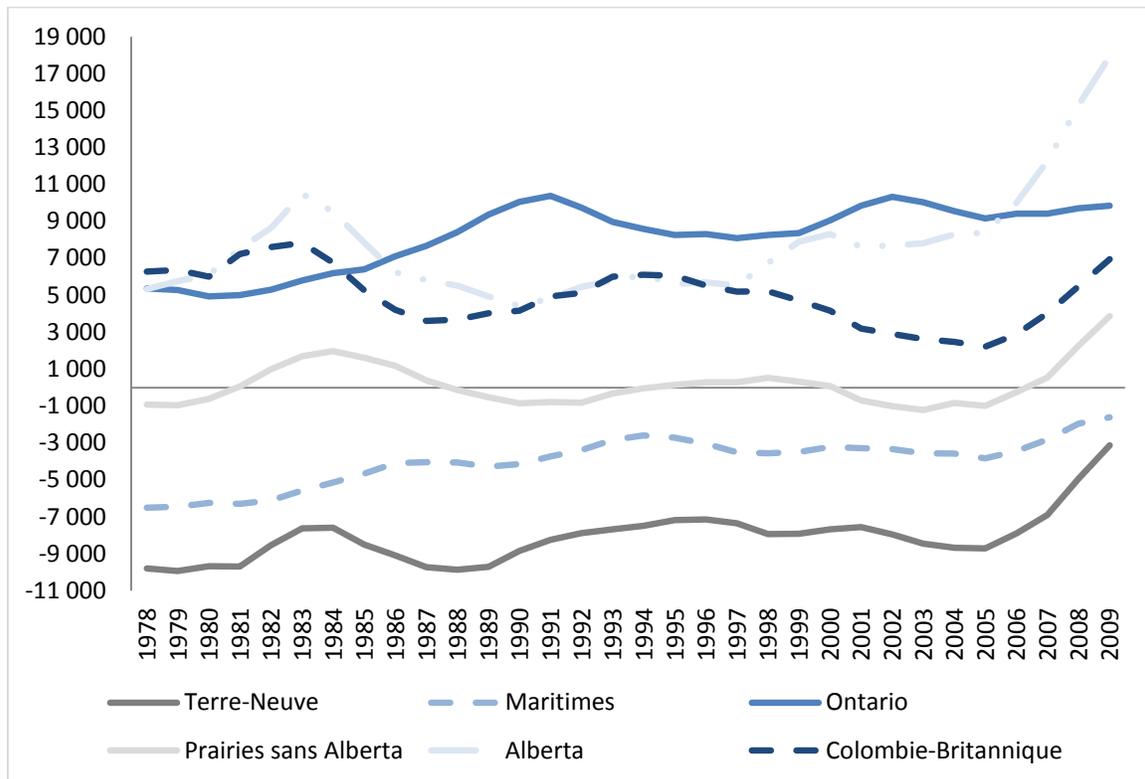
Les données de l'enquête sont présentées pour chaque quintile (20 %) de la distribution des revenus, du groupe des ménages les plus pauvres au groupe des ménages les plus riches. Pour obtenir le revenu moyen par équivalent-adulte de l'ensemble des ménages d'une province, il suffit de calculer la moyenne pondérée des revenus moyens des cinq quintiles de sa distribution des revenus.²

Les données compilées par Statistique Canada sont exprimées en dollars constants de 2009. Ainsi, tout changement observé dans les écarts de revenus peut être interprété comme un changement dans les écarts de pouvoir d'achat. Par contre, comme un même indice de prix a été utilisé pour toutes les provinces, les données présentées par l'agence fédérale supposent implicitement qu'un dollar de revenu gagné dans une province particulière devrait avoir le même pouvoir d'achat dans toutes les provinces. Cela n'est vraisemblablement pas le cas, mais il est néanmoins utile de commencer l'analyse sans corriger les données brutes compilées par Statistique Canada.

² Voir l'annexe pour le détail des calculs effectués ainsi que la source des données utilisées.

GRAPHIQUE I. ÉCART DE REVENU DE MARCHÉ AVEC LE QUÉBEC

ENSEMBLE DES MÉNAGES, EN \$ DE 2009 PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE



Deux petites transformations aux données fournies par Statistique Canada ont été effectuées dans le calcul des écarts de revenus de marché représentés au graphique I. D'abord, les données des trois provinces maritimes et les données du Manitoba et de la Saskatchewan ont été regroupées en deux moyennes régionales pondérées par l'importance relative de chaque province concernée dans la population totale de sa région. Ensuite, une moyenne mobile de trois ans des revenus de chaque province ou groupe de provinces a été calculée afin de concentrer l'analyse sur les tendances de moyen et long terme plutôt que sur les cycles de très court terme. Cela signifie que la première observation représentée (1978) se réfère à la moyenne des années 1976, 1977 et 1978, et que la dernière observation représentée (2009) correspond à la moyenne des années 2007, 2008 et 2009.

Comme on peut le constater, le revenu moyen des ménages québécois a été, au cours de la période considérée, chroniquement inférieur à celui des ménages de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, tandis qu'il a été chroniquement supérieur à celui des ménages habitant Terre-Neuve et les provinces maritimes. L'écart de revenu avec les provinces des Prairies à l'exception de l'Alberta a pour sa part fluctué au cours de la période. Plus récemment cependant, le

revenu moyen des ménages de cette région du pays a largement dépassé celui des ménages québécois.

Au-delà des écarts, ce sont toutefois les tendances observées qui devraient tout particulièrement inquiéter les Québécois. Les provinces maritimes et Terre-Neuve, traditionnellement plus pauvres, ont grandement diminué leur retard de revenu sur le Québec, tandis que l'Ontario, traditionnellement plus riche que le Québec, a accru son avance. Pour l'ensemble des provinces à l'exception de l'Ontario, ces tendances défavorables au Québec se sont même brutalement accélérées au milieu des années 2000. Cette accélération a été particulièrement marquée à Terre-Neuve et en Alberta, de même que dans les autres provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. Évidemment, cette accélération, particulièrement dans le cas de Terre-Neuve, de l'Alberta et des autres provinces des Prairies (essentiellement dans ce cas la Saskatchewan), n'est pas étrangère à la hausse récente des prix du pétrole, laquelle a tout particulièrement favorisé l'économie de ces provinces. Néanmoins, cette conjoncture ne peut toutefois masquer la tendance de fond observée au cours de l'ensemble de la période : l'Ontario a accru son avance sur le Québec et les provinces maritimes et Terre-Neuve ont réduit leur écart. Le boom pétrolier et des autres ressources naturelles a pour sa part fait exploser l'avance de l'Alberta, accéléré le rattrapage de Terre-Neuve, ramené l'avance de la Colombie-Britannique à ce qu'elle était il y a vingt ans, et propulsé les provinces des Prairies (surtout la Saskatchewan) aux devants du Québec.

TABLEAU I. GAIN DE REVENU ET ÉCART PAR RAPPORT AU QUÉBEC

(\$ DE 2009 PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE)

	Terre-Neuve	Maritimes	Ontario	Prairies (sans Alberta)	Alberta	Colombie- Britannique
Gain de 1978 à 2009	6 663	4 898	4 493	4 793	12 607	680
Gain de 2005 à 2009	5 573	2 231	693	4 862	9 560	4 740
Écart en 2009	-3 127	-1 601	9 853	3 874	17 947	6 960

Pour l'ensemble de la période (voir tableau I), toutes les provinces ou groupes de provinces considérés ont fait des gains nets de revenu par rapport au Québec. Ce gain a atteint 6 663 \$ de 2009 par équivalent-adulte d'une même famille dans le cas de la province traditionnellement la plus pauvre, Terre-Neuve, et 12 607 \$ dans le cas de la province traditionnellement la plus riche, l'Alberta. Au cours de la période plus récente (2005-2009), toutes les provinces, à l'exception relative de l'Ontario, ont fait des gains de revenu appréciables vis-à-vis du Québec. Tout de même, en dépit des difficultés qui sont les siennes, l'Ontario a tout de même réussi à ajouter 693 \$ de 2009 par équivalent-adulte à son avance traditionnelle sur le Québec, laquelle a crû de 4 493 \$ par équivalent-adulte pour l'ensemble de la période. Au fil d'arrivée, en 2009, l'écart avec l'Ontario

s'élevait à 9 853 \$ tandis que celui avec l'Alberta atteignait rien de moins que 17 947 \$ par équivalent-adulte d'une même famille.

En somme, non seulement le Québec n'a-t-il pas rattrapé son retard de revenu vis-à-vis des provinces traditionnellement les plus riches, mais son retard a crû davantage. En même temps, son avance vis-à-vis des provinces traditionnellement les plus pauvres s'est réduite de manière importante. À terme, si ces tendances devaient persister, les Québécois pourraient se retrouver au dernier rang des provinces canadiennes en termes de revenu.

3. LA PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENCES DE COÛT DE LA VIE AMÉLIORE-T-ELLE LA PERFORMANCE RELATIVE DES QUÉBÉCOIS?

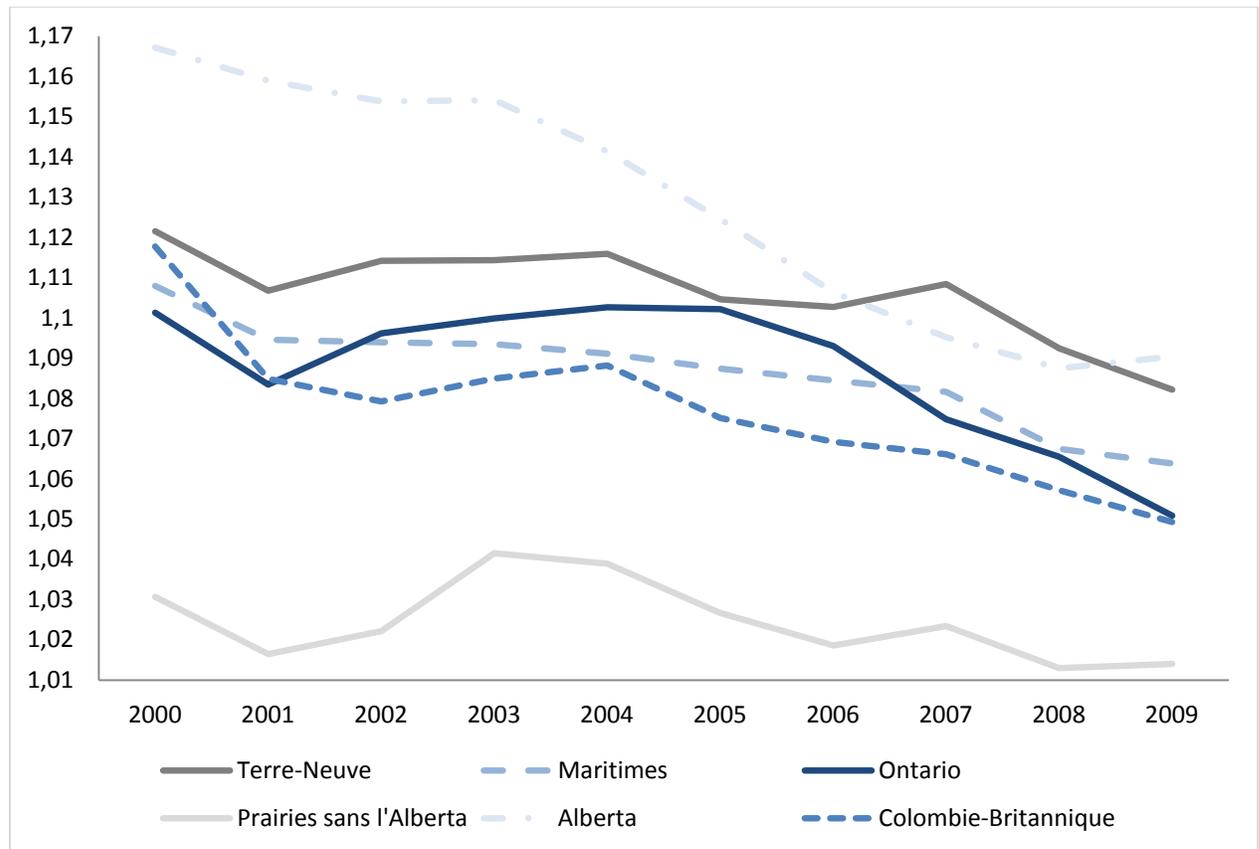
L'image d'un Québec se faisant rattraper par les provinces traditionnellement plus pauvres et distancer par les provinces traditionnellement plus riches, image confirmée par l'analyse de la section précédente, est parfois contestée en vertu de l'idée selon laquelle le coût de la vie serait plus faible au Québec que dans les autres provinces. Ainsi, on ne pourrait traduire les écarts de revenus observés en écarts de niveaux de vie sans tenir compte des écarts de prix réputés favorables au pouvoir d'achat des Québécois. Cette critique est légitime puisque la prise en compte des différences de coût de la vie pourrait réduire, voire même éliminer au fil d'arrivée l'impact sur les pouvoirs d'achat relatifs des écarts de revenus observés.

Puisque Statistique Canada utilise l'indice des prix à la consommation (IPC) national pour exprimer les données brutes de revenu en dollars constants, il serait tentant de recourir aux IPC provinciaux ou urbains qu'elle compile en même temps que l'indice national afin de mesurer ces écarts de prix. L'agence statistique nous met toutefois en garde contre cette tentation. Les IPC provinciaux et urbains n'ont pas été conçus pour mesurer des écarts absolus de prix. Ils n'ont été conçus que pour comparer des taux d'inflation.

L'agence fédérale évalue toutefois depuis l'année 2000 le coût total d'un panier identique de biens et services dans les régions urbaines et rurales des dix provinces, afin de mesurer, dans chacune de ces régions, un seuil de faible revenu. Ce panier couvre un large éventail de biens et services : nourriture, logement, vêtements et chaussures, transports et autres biens et services, incluant des soins personnels ainsi qu'une quantité minimale de dépenses de loisirs. Il est donc possible sur cette base de calculer le coût provincial moyen d'un panier identique et assez étendu de biens et services. Il suffit pour cela de calculer les moyennes pondérées provinciales tenant compte de la part des zones rurales et urbaines représentées dans la population totale de chaque province. Pour les regroupements de provinces, il suffit ensuite de faire la moyenne pondérée des coûts moyens provinciaux en fonction de l'importance de chaque province dans la population totale de sa région. Le coût de la vie relatif d'une province ou d'une région particulière du pays par rapport au Québec s'obtient ensuite par la simple division du coût du panier dans cette province ou région, par son coût au Québec.

GRAPHIQUE 2. COÛT DE LA VIE RELATIVEMENT AU QUÉBEC

SELON LE COÛT DU PANIER UNIFORME DE BIENS ET SERVICES SERVANT AU CALCUL DES SEUILS DE FAIBLES REVENUS

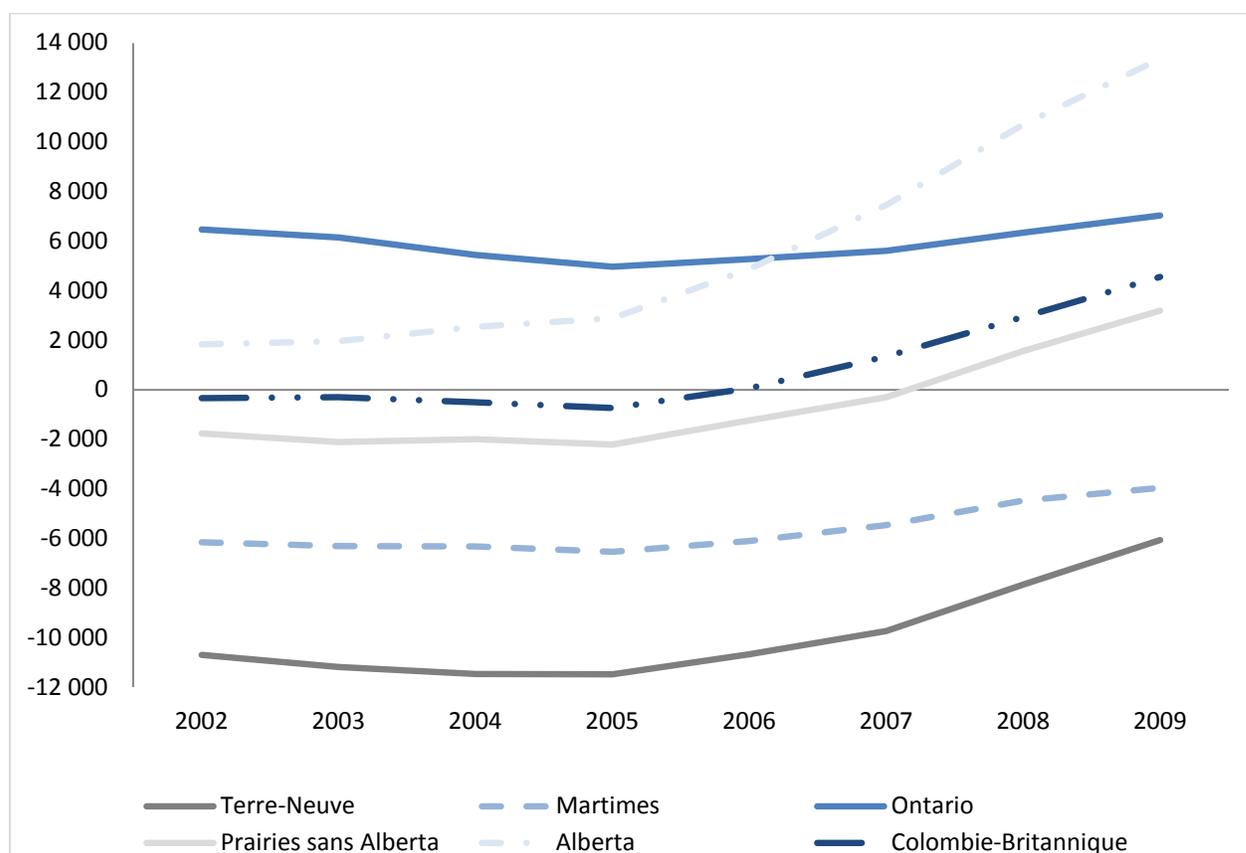


Les résultats de ces calculs sont représentés au graphique 2. Ils indiquent deux choses. D'abord, ils confirment l'impression générale selon laquelle le coût de la vie serait moins élevé au Québec qu'ailleurs au pays. En 2009 par exemple, le prix du panier uniforme de biens et services coûtait environ 5 % de plus en Ontario et 9 % de plus en Alberta qu'au Québec. Toutefois, on peut en même temps constater que ces différences, favorables au pouvoir d'achat relatif des revenus québécois, sont en train de s'estomper. Les différences observées en 2009 sont beaucoup plus faibles que celles qui étaient observées en 2000. Cela implique que si les différences de coûts de la vie relatif réduisent effectivement les écarts de niveaux de vie entre le Québec et les provinces les plus riches en même temps qu'elles accroissent les écarts entre le Québec et les provinces les plus pauvres au fil d'arrivée, elles ne peuvent enrayer la tendance de fond observée dans la section précédente. Puisque le coût de la vie relatif a évolué récemment dans un sens défavorable au Québec, cette tendance ne peut au contraire qu'être renforcée.

Sur le graphique 3 sont représentés les écarts de revenus de marché recalculés pour tenir compte des écarts de coût de la vie. Si l'ajustement améliore la position relative du Québec en 2009, le retard vis-à-vis des provinces les plus riches étant moins élevé et l'avance par rapport aux provinces les plus pauvres étant plus élevée, il accentue par contre la détérioration relative de sa position depuis le milieu des années 2000.³

GRAPHIQUE 3. ÉCART DE REVENU DE MARCHÉ AVEC LE QUÉBEC AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE RELATIF

ENSEMBLE DES MÉNAGES, EN \$ DE 2009 PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE



Entre 2005 et 2009, les ménages de toutes les provinces et de tous les groupes de provinces représentés ont fait des gains appréciables de pouvoir d'achat vis-à-vis de leurs homologues québécois. Ces gains de pouvoir d'achat ont été encore plus grands que leurs gains de revenus. Le

³ Rappelons que les écarts sont calculés pour la moyenne mobile de trois ans des revenus des ménages. Ainsi, les écarts calculés en 2002 incorporent les données en dollars constants de 2000, 2001 et 2002 tout comme les écarts calculés en 2009 incorporent les données en dollars constants de 2007, 2008 et 2009.

cas de l'Ontario est particulièrement notable. Alors que son gain de revenu par équivalent-adulte n'était que de 693 \$ de 2005 à 2009, son gain de pouvoir d'achat au cours de la même période a atteint l'équivalent de 2 076 \$ gagnés au Québec (voir tableau 2). En somme, la prise en compte des différences de coût de la vie accentue la détérioration du pouvoir d'achat relatif des Québécois de 2005 à 2009.

TABLEAU 2. GAIN DE POUVOIR D'ACHAT ET ÉCART PAR RAPPORT AU QUÉBEC

\$ DE 2009 AJUSTÉS PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE

	Terre-Neuve	Maritimes	Ontario	Prairies (sans Alberta)	Alberta	Colombie-Britannique
Gain de 2002 à 2009	4 638	2 200	568	4 961	11 516	4 893
Gain de 2005 à 2009	5 420	2 582	2 076	5 405	10 461	5 291
Écart en 2009	-6 059	-3 955	7 039	3 197	13 352	4 562

Au fil d'arrivée, les ménages québécois gagnent considérablement moins que les Canadiens des autres provinces, à l'exception de ceux des Maritimes et de Terre-Neuve. Mesuré en pouvoir d'achat équivalent québécois, en 2009, le retard des Québécois sur les Ontariens atteignait 7 039 \$ par équivalent-adulte, tandis que leur retard sur les Albertains s'élevait à 13 352 \$. Ces chiffres sont moins élevés que ceux de la section précédente, mais ils restent néanmoins considérables. La prise en compte des écarts de coût de la vie ne sauve donc pas la mise pour les Québécois.

4. QU'EST-CE QUI EXPLIQUE LES ÉCARTS OBSERVÉS?

Il est possible d'expliquer l'origine des écarts de revenus de marché et de pouvoirs d'achat observés en 2009 en recourant à des données supplémentaires sur l'emploi et les heures travaillées dans chacune des provinces. Ces données sont compilées par Statistique Canada dans le but de mesurer la productivité du travail dans diverses industries ainsi que dans l'ensemble des industries. En croisant ces données avec le revenu de marché non ajusté pour les différences de coût de la vie, on peut déduire dans un premier temps le revenu de marché gagné par heure travaillée dans chacune des provinces.

Il suffit alors d'utiliser l'identité suivante afin de procéder à la décomposition des écarts de pouvoirs d'achat entre chaque province ou groupe de provinces et le Québec :



Les résultats présentés au tableau 3 indiquent la contribution de chacune des composantes de l'identité à l'explication de l'écart total de pouvoir d'achat, avant impôts et transferts. Les Québécois sont proportionnellement moins nombreux à travailler que les citoyens des autres provinces, à l'exception de ceux de Terre-Neuve. Ils consacrent aussi systématiquement moins d'heures au travail que les citoyens des autres provinces. Bien qu'il soit possible que les Québécois choisissent sciemment et volontairement de travailler moins d'heures que les autres Canadiens, l'ampleur de la différence suggère plutôt l'existence un problème d'ordre structurel empêchant ou décourageant les Québécois à travailler autant d'heures que les citoyens des autres provinces. D'ailleurs, si on se limitait à ces deux premiers facteurs, la part de la population qui occupe un emploi et le nombre d'heures travaillées par emploi, les Québécois seraient globalement plus pauvres que les citoyens des Maritimes. Heureusement, dans ce cas précis, le revenu gagné par heure travaillée sauve la mise pour le Québec.

TABLEAU 3. SOURCE DES ÉCARTS DE POUVOIR D'ACHAT AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS EN 2009

\$ DE 2009 PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE, ARRONDIS AU DOLLAR PRÈS

	Emploi/ Population	Heures travaillées par emploi	Revenu par heure travaillée	Total avant ajustement au coût de la vie relatif	Coût de la vie relatif	Écart brut de pouvoir d'achat
Terre-Neuve	-5 931	3 154	-350	-3 127	-2 932	-6 059
Maritimes	165	1 988	-3 754	-1 601	-2 354	-3 955
Ontario	2 232	1 743	5 878	9 853	-2 814	7 039
Prairies sans Alberta	2 197	1 961	-284	3 874	-677	3 197
Alberta	5 821	4 019	8 107	17 947	-4 595	13 352
Colombie- Britannique	2 524	830	3 607	6 960	-2 398	4 562

Toutefois, c'est justement le revenu par heure travaillée qui contribue le plus au retard des Québécois vis-à-vis des citoyens de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En 2009, ce seul facteur expliquait 3 607 \$ par équivalent-adulte de retard de revenu par rapport aux citoyens de la Colombie-Britannique, 5 878 \$ par rapport aux citoyens de l'Ontario, et 8 107 \$ de retard par rapport aux citoyens de l'Alberta. Ces chiffres devraient nous interpeller tout particulièrement puisque le revenu par heure travaillée constitue le facteur le plus directement relié à la valeur de la productivité du travail. Dans l'ensemble, ce que nous indiquent ces résultats est que Terre-Neuve ainsi que les provinces des Prairies ne sont pas loin d'avoir rejoint le Québec en termes de productivité du travail, tandis que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique le dépassent de beaucoup. Seules les provinces maritimes font à ce chapitre significativement moins bien que le Québec. Finalement, les Québécois ne se rattrapent partiellement qu'en raison d'un coût de la vie plus faible, mais cet avantage, comme on l'a vu dans la section précédente, est en train de s'estomper.

En somme, les Québécois sont proportionnellement moins nombreux à travailler, travaillent moins d'heures en moyenne et touchent une rémunération horaire moins élevée que la plupart des autres Canadiens. Il en résulte globalement un déficit de revenu et de pouvoir d'achat considérable vis-à-vis des citoyens de toutes les provinces à l'exception de ceux des provinces maritimes et de

Terre-Neuve. Ces dernières sont toutefois en processus de rattrapage sur le Québec. Si cette tendance au rattrapage devait se maintenir, les Québécois pourraient se retrouver un jour au tout dernier rang de l'échelle nationale des revenus et du niveau de vie.

5. LE RÔLE DE LA FISCALITÉ FÉDÉRALE DANS LA RÉDUCTION DES ÉCARTS DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE LES PROVINCES

Lorsque l'on calcule les écarts de revenus après impôts et transferts pour l'ensemble des ménages, on s'aperçoit que ceux-ci sont tous systématiquement plus faibles que les écarts de revenus bruts. Afin de comprendre pourquoi, il faut faire la distinction entre les impôts et transferts qui relèvent des gouvernements provinciaux et ceux qui relèvent du gouvernement fédéral.

Les impôts et transferts provinciaux compris dans le calcul du revenu net peuvent fort bien redistribuer les revenus entre les ménages d'une même province. Ils ne peuvent cependant redistribuer les revenus entre les ménages de deux provinces différentes. À l'instar des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral impose plus lourdement les contribuables les plus riches tout en redonnant davantage aux ménages les plus pauvres. Contrairement aux gouvernements provinciaux cependant, il le fait sans égard à la province d'origine des contribuables et ménages concernés. Lorsque l'on considère l'ensemble des ménages et non une classe de revenu particulière, la réduction des écarts entre deux provinces ne peut donc être due qu'aux impôts et transferts fédéraux.

Par le jeu de ses propres impôts et transferts personnels, le gouvernement fédéral se trouve donc à redistribuer les revenus non seulement des ménages les plus riches vers les ménages les plus pauvres, mais aussi des provinces où la moyenne des revenus est la plus élevée vers les provinces où la moyenne des revenus est la plus faible. Ainsi, lorsque calculée pour l'ensemble des ménages, la différence entre les écarts de revenus bruts et les écarts de revenus nets d'impôts et transferts (provinciaux et fédéraux) correspond à un transfert fédéral net au profit de la province la plus pauvre. Vis-à-vis des ménages des provinces où les revenus sont en moyenne plus élevés, les ménages québécois bénéficient donc de cette manière d'un transfert fédéral net.

Les données présentées au tableau 4 montrent que l'impact de ce transfert fédéral net sur les écarts de revenus interprovinciaux peut être considérable. En 2009, il réduisait l'écart entre les citoyens des Prairies et ceux du Québec de 1 419 \$ par équivalent-adulte. Cette réduction de l'écart était encore plus grande entre l'Ontario et le Québec (2 299 \$ par équivalent-adulte) et entre l'Alberta et le Québec (4 205 \$ par équivalent-adulte). En revanche, le transfert fédéral net améliorerait la situation des Terre-Neuviens par rapport aux Québécois de 2 257 \$ par équivalent-adulte. De leur côté, le transfert fédéral net réduisant l'avance du Québec sur les Maritimes (764 \$ par équivalent-adulte) ainsi que celui réduisant le retard du Québec sur la Colombie-Britannique (965 \$ par équivalent-adulte) étaient plus modestes quoique non négligeables.

TABLEAU 4. TRANSFERT FÉDÉRAL NET AUX PERSONNES ET ÉCART DE REVENU NET D'IMPÔTS ET TRANSFERTS EN 2009

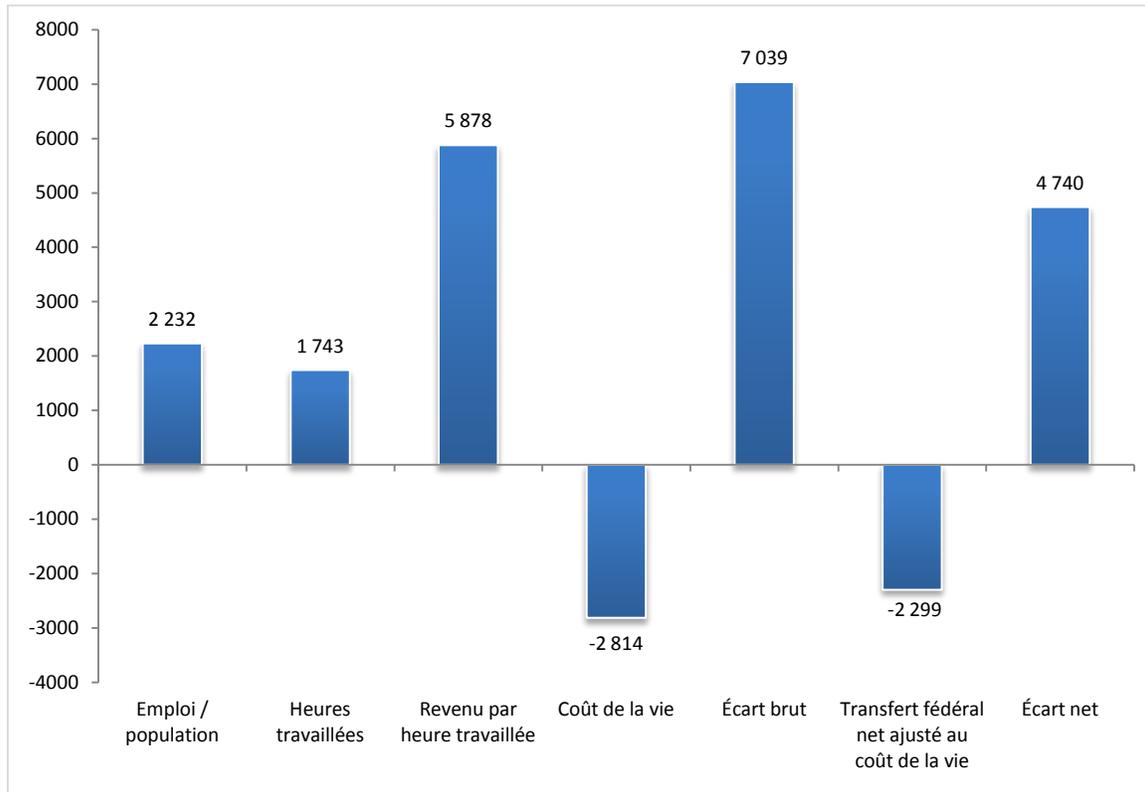
AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE RELATIF, EN \$ DE 2009 PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE

	Écart de revenu de marché avant impôts et transferts	Transfert fédéral net	Écart de revenu de marché après impôts et transferts
Terre-Neuve	-6 059	2 257	-3 802
Maritimes	-3 955	764	-3 191
Ontario	7 039	-2 299	4 740
Prairies sans Alberta	3 197	-1 419	1 778
Alberta	13 352	-4 205	9 146
Colombie-Britannique	4 562	-965	3 597

Les graphiques 4 et 5 indiquent bien la dynamique de la situation par rapport aux deux provinces les plus riches que sont l'Ontario et l'Alberta. Les Québécois sont moins riches que les Ontariens et les Albertains parce qu'ils sont moins nombreux à travailler, parce qu'ils travaillent moins d'heures et parce que les heures qu'ils travaillent au Québec leur rapportent moins que dans ces deux provinces. En contrepartie cependant, ils paient moins d'impôt fédéral et reçoivent plus de transferts fédéraux personnels que les citoyens de ces deux provinces. C'est ainsi que la fiscalité fédérale vient réduire l'écart de niveau de vie qui sépare les Québécois des citoyens de ces deux provinces. Sans ce transfert fédéral, l'écart serait beaucoup plus grand.

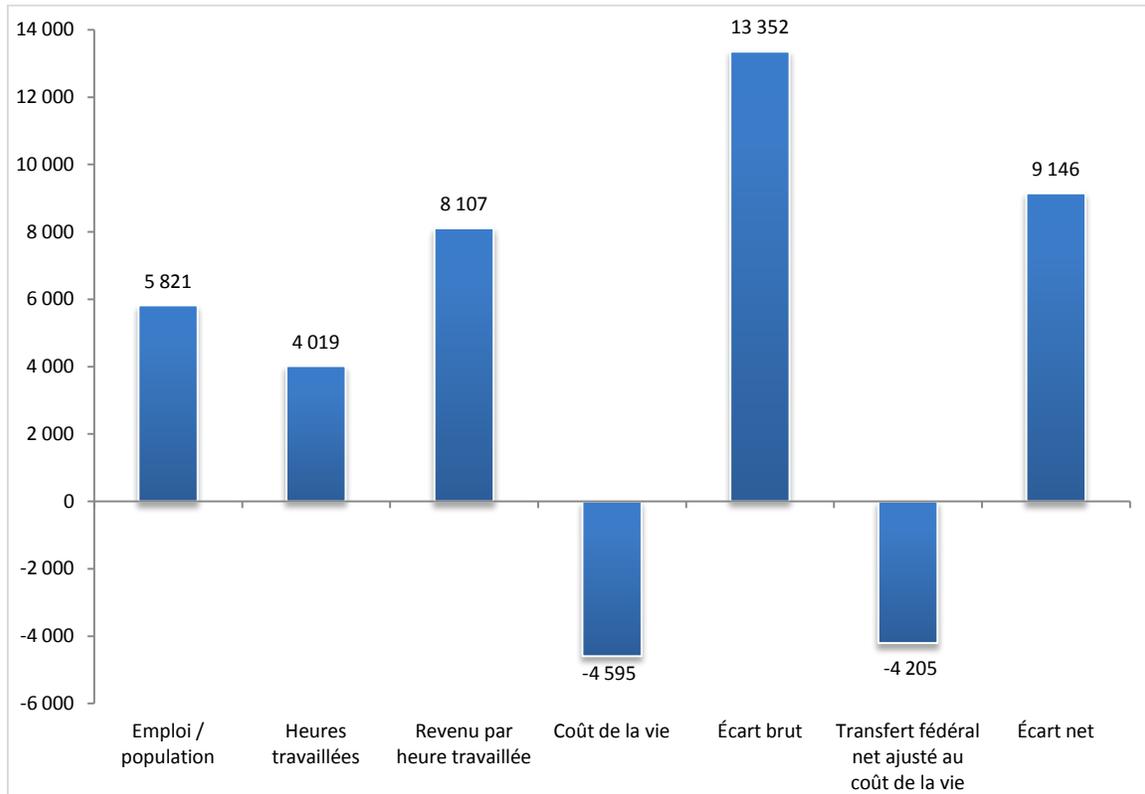
GRAPHIQUE 4. SOURCES DES ÉCARTS BRUTS ET NETS DE REVENUS ENTRE L'ONTARIO ET LE QUÉBEC EN 2009

EN \$ PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE



GRAPHIQUE 5. SOURCES DES ÉCARTS BRUTS ET NETS DE REVENUS ENTRE L'ALBERTA ET LE QUÉBEC EN 2009

EN \$ PAR ÉQUIVALENT-ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE



6. LE RETARD DU QUÉBEC SELON LE QUINTILE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

Les données et estimations présentées dans les sections précédentes concernent l'ensemble des ménages et donc la moyenne pondérée des cinq quintiles (20 %) de la distribution des revenus. Qu'en est-il des écarts de revenus au niveau de chacun des quintiles de la distribution? Cette question est d'autant plus intéressante que, contrairement aux écarts interprovinciaux calculés pour l'ensemble des ménages, ceux qui sont calculés pour un quintile particulier de la distribution des revenus dépendent de la manière avec laquelle deux provinces différentes redistribuent les revenus entre leurs propres citoyens. On entend souvent dire que le Québec fait relativement mieux que les autres provinces au bas de la distribution des revenus. Est-ce bien le cas? Par ailleurs, que dire des ménages se situant au milieu et en haut de la distribution?

Les données présentées au tableau 5 portent sur le revenu après impôts et transferts (provinciaux et fédéraux) et ajusté au coût de la vie. Ce revenu est celui qui est le plus directement relié aux possibilités réelles de consommation. Pour chaque province ou groupe de provinces, l'écart de revenu, ajusté au coût de la vie relatif, est distribué selon le quintile de revenu auquel les ménages appartiennent, du premier et plus pauvre au cinquième et plus riche. La somme pondérée de ces écarts donne exactement l'écart de revenu net global représenté au tableau 4 de la section précédente, lequel est reproduit à la dernière colonne du tableau 5.

Ces données montrent que l'avance du Québec sur les provinces maritimes et Terre-Neuve se confirme au niveau de l'ensemble des quintiles de la distribution des revenus. Ce sont cependant les données concernant les provinces les plus riches qui sont les plus intéressantes puisqu'elles font ressortir une asymétrie entre les différentes classes de revenu.

TABLEAU 5. DISTRIBUTION DE L'ÉCART NET D'IMPÔTS ET TRANSFERTS AVEC LE QUÉBEC SELON LE QUINTILE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS EN 2009

EN \$ PAR ÉQUIVALENT ADULTE D'UNE MÊME FAMILLE, AJUSTÉS AU COÛT DE LA VIE RELATIF

	1	2	3	4	5	Ensemble
Terre-Neuve	-1 611	-3 350	-3 740	-3 253	-7 053	-3 802
Maritimes	-1 509	-1 969	-2 371	-3 237	-6 869	-3 191
Ontario	64	2 124	3 646	5 435	12 429	4 740
Prairies sans Alberta	-577	608	1 675	2 489	4 695	1 778
Alberta	2 185	4 778	6 947	10 032	21 790	9 146
Colombie-Britannique	-1 397	1 330	3 382	4 609	10 063	3 597

Par rapport à la Colombie-Britannique et aux provinces des Prairies à l'exception de l'Alberta, des provinces vis-à-vis desquelles le Québec accuse un retard global des revenus, les 20 % les plus pauvres des ménages jouissent d'un revenu net d'impôts et transferts plus élevé au Québec. Pour cette même classe de revenu, le Québec a même pratiquement éliminé son écart avec l'Ontario. Le revenu net ajusté au coût de la vie relatif des 20 % les plus pauvres reste cependant beaucoup plus élevé en Alberta qu'il ne l'est au Québec. Les plus pauvres des Albertains sont donc nettement plus riches que les plus pauvres des Québécois, même en tenant compte des différences de coût de la vie.

Vis-à-vis des provinces les plus riches, la bonne performance relative du Québec s'arrête cependant aux 20 % les plus pauvres de ses citoyens. Pour l'ensemble des autres quintiles de la distribution des revenus, soit pour 80 % de la population, le Québec se fait distancer. En outre, le retard du Québec croît au fur et à mesure que l'on avance dans l'échelle des revenus. Cette situation est préoccupante à plusieurs égards.

D'abord, sachant qu'une bonne part de ces retards provient d'une rémunération plus faible par heure travaillée, cela dénote des carences relatives sérieuses en matière de productivité moyenne du travail. Ces carences relatives semblent croissantes au fur et à mesure que les Québécois s'extirpent de la pauvreté pour commencer à progresser dans l'échelle des revenus.

Ensuite, sachant que la majeure partie des impôts est payée par les ménages appartenant aux quintiles les plus élevés de la distribution, cela illustre parfaitement le problème fiscal auquel est confronté le gouvernement du Québec. Par rapport aux provinces plus riches, le Québec manque sérieusement de revenus taxables au milieu et en haut de la distribution. Sa capacité fiscale s'en trouve donc réduite et cela explique en grande partie sa dépendance aux paiements de péréquation fédéraux.

7. CONCLUSION

Le but de cette étude était de faire le point sur les écarts de revenus qui séparent les Québécois des citoyens des autres provinces. Les constats sont plutôt inquiétants.

De manière générale, les Québécois touchent un revenu inférieur à celui des Canadiens des autres provinces, à l'exception des citoyens des provinces maritimes et de Terre-Neuve. Toutefois, ces provinces sont en processus de rattrapage et leurs citoyens pourraient eux aussi jouir à terme d'un revenu plus élevé que celui des Québécois.

Les Québécois se rattrapent en partie en bénéficiant d'un coût de la vie plus faible que celui observé dans les autres provinces. Cet avantage est cependant en train de disparaître. En outre, il ne suffit pas à compenser la faiblesse relative du Québec en matière de taux d'emploi de sa population totale, du nombre d'heures travaillées par emploi et du revenu gagné par heure travaillée. Ce dernier étant intimement lié à la valeur de la productivité du travail, cela indique un retard du Québec en matière de productivité. Ce retard est particulièrement manifeste à l'égard de l'Ontario et de l'Alberta, mais il l'est également à l'égard de la Colombie-Britannique.

La pauvreté relative du Québec implique que ses citoyens paient relativement moins d'impôt fédéral et reçoivent relativement plus de transferts personnels fédéraux que les citoyens des provinces plus riches. Cette redistribution interprovinciale des revenus engendrée par la fiscalité fédérale implique que les ménages québécois bénéficient d'un transfert fédéral personnel net. Ce transfert net atténue l'écart de revenu et de pouvoir d'achat entre les citoyens des provinces plus riches et ceux du Québec. Il implique cependant une forme de dépendance.

Le Québec fait relativement mieux au bas de la distribution des revenus. Au niveau des 20 % les plus pauvres de ses ménages, le Québec a en effet presque éliminé l'écart de revenu net avec l'Ontario et parvient même à dépasser la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies à l'exception de l'Alberta. Vis-à-vis des provinces les plus riches, le Québec a toutefois un déficit de revenu pour chacun des quintiles restants. Pour 80 % de sa population, ce déficit de revenu est d'autant plus élevé que l'on progresse dans l'échelle des revenus. Le Québec semble donc afficher un problème de productivité relative croissant avec l'échelle des revenus. En conséquence, son gouvernement n'a pas les revenus taxables de ses ambitions de dépense, au milieu et en haut de la distribution. Cette situation n'est certainement pas étrangère à la dépendance du gouvernement du Québec à l'égard des transferts fédéraux. Elle n'est sans doute pas non plus étrangère au niveau élevé de ses taux d'imposition et à son problème d'endettement chronique.

Par rapport au reste du pays, le Québec a donc un réel problème de revenu et ce problème a des conséquences tout aussi personnelles que collectives. Ce problème de revenu a notamment pour causes une productivité du travail déficiente, laquelle se reflète dans une rémunération horaire plus faible, ainsi que dans un nombre d'heures travaillées par emploi moins élevé que dans les autres provinces. Le Québec doit donc débattre sérieusement de ses manières de faire qui ont pu concourir à créer une telle situation. À défaut d'engager sans tabou ce débat, le Québec pourrait malheureusement courir le risque de se retrouver un jour au dernier rang des provinces canadiennes en ce qui concerne le revenu et le niveau de vie de ses citoyens.

ANNEXE : SOURCE DES DONNÉES ET CALCULS EFFECTUÉS

SECTION 2 : GRAPHIQUE I ET TABLEAU I

Les données de revenu proviennent du tableau CANSIM 2020706 de Statistique Canada. Deux séries ont été extraites pour chacune des dix provinces canadiennes et pour chacun des cinq quintiles de la distribution des revenus. La première série concerne le « revenu du marché », lequel ne tient compte ni des transferts gouvernementaux ni des impôts sur le revenu. La seconde concerne le « revenu après impôt », lequel incorpore les transferts gouvernementaux desquels on déduit l'impôt sur le revenu. Les deux séries sont « ajustées », c'est-à-dire que Statistique Canada a ajusté le revenu familial pour représenter le revenu familial par équivalent-adulte. Les données utilisées pour construire le graphique I et le tableau I sont celles du « revenu du marché » exclusivement.

Comme les données portent sur le revenu familial moyen ajusté pour chaque quintile de la distribution des revenus, le revenu total moyen ajusté de l'ensemble des ménages de chaque province est obtenu en faisant la moyenne pondérée des revenus moyens des cinq quintiles. Puisqu'il s'agit de quintiles, le poids unique utilisé dans ce calcul est 0,20.

Afin de regrouper le Manitoba et la Saskatchewan en un seul groupe, et les provinces maritimes en un autre, une moyenne pondérée des revenus familiaux ajustés moyens a été calculée pour chaque quintile. Les poids utilisés correspondent pour chaque année à la part de la province concernée dans la population totale de son groupe. Les données sur la population de chacune des provinces proviennent du tableau CANSIM 510001 de Statistique Canada et concernent la population totale, tous âges et sexes confondus.

L'ensemble des données utilisées couvre la période allant de 1976 à 2009 et sont exprimées en dollars constants de 2009. Une moyenne mobile de trois ans a été appliquée à l'ensemble des revenus moyens provinciaux ou régionaux. Les données représentées portent ainsi sur la période 1978-2009. Finalement, l'écart de revenu est obtenu en soustrayant du revenu moyen de chaque province ou région, le revenu moyen du Québec.

SECTION 3 : GRAPHIQUES 2 ET 3, AINSI QUE TABLEAU 2

Les données de base servant au calcul du coût de la vie relatif au Québec proviennent du tableau CANSIM 2020809 de Statistique Canada. Ces données portent sur la « mesure du panier de consommation (base de 2008) pour la famille de référence, selon la région de la mesure du panier de consommation » et sont exprimées en dollars constants de 2009. Ces données concernent des agglomérations urbaines spécifiques, des agglomérations urbaines génériques (selon la taille de leur population) et des zones rurales, dans chaque province. Elles sont disponibles pour la période allant de 2000 à 2009.

Afin de calculer le coût moyen provincial de ce panier de consommation, une moyenne pondérée des coûts urbains et ruraux concernés a été calculée pour chaque province. Les poids utilisés correspondent à la taille de chaque zone répertoriée dans la population totale de la province.

Les données portant sur la population des zones urbaines répertoriées proviennent du tableau CANSIM 510046 et concernent la population totale de la zone, tous âges et sexes confondus. Pour les zones rurales, les poids utilisés proviennent de Statistique Canada et sont affichées à l'adresse internet suivante : (<http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo62a-fra.htm>). Comme la part de la population rurale dans la population totale de chaque province n'a que très peu ou pas du tout changé depuis 2000, un poids unique correspondant à la dernière donnée disponible a été utilisé pour chaque année de 2000 à 2009. Les zones urbaines génériques pour lesquelles il n'y avait aucune statistique de population disponible ont été regroupées en une seule moyenne à laquelle a été appliqué un poids correspondant à 1 moins la somme de tous les poids calculés sur la base des statistiques disponibles.

Le coût de la vie relatif de chaque province (ou groupe de provinces – le coût moyen étant dans ce cas le coût moyen pondéré selon la part de chaque province dans la population totale de son groupe) a par la suite été calculé en divisant le coût moyen du panier dans cette province (ou groupe de provinces) par son coût moyen au Québec. C'est le résultat de cette division qui est présenté au graphique 2.

Par la suite, le revenu moyen de chaque province autre que le Québec a été divisé par le coût de la vie relatif ainsi calculé afin de l'exprimer en équivalent « pouvoir d'achat québécois ». Les écarts de revenus avec le Québec ont été recalculés sur cette base et reproduits au graphique 3 pour leur moyenne mobile de trois ans allant de 2002 à 2009. La variation des mêmes séries de 2005 à 2009 est présentée au tableau 2.

SECTION 4 : TABLEAU 3

Le point de départ de l'analyse est l'identité suivante :

$$\begin{aligned} & \frac{\text{Revenu de marché moyen}^{\text{province x}}}{\text{Revenu de marché moyen}^{\text{Québec}}} \\ &= \frac{\text{Emploi/Population}^{\text{province x}}}{\text{Emploi/Population}^{\text{Québec}}} \times \frac{\text{Heures travaillées}^{\text{province x}}}{\text{Heures travaillées}^{\text{Québec}}} \\ & \times \frac{\text{Revenu par heure travaillée}^{\text{province x}}}{\text{Revenu par heure travaillée}^{\text{Québec}}} \end{aligned}$$

duquel on tire :

$$\begin{aligned} & \frac{\text{Revenu par heure travaillée}^{\text{province x}}}{\text{Revenu par heure travaillée}^{\text{Québec}}} \\ &= \frac{\frac{\text{Revenu de marché moyen}^{\text{province x}}}{\text{Revenu de marché moyen}^{\text{Québec}}}}{\frac{\text{Emploi/Population}^{\text{province x}}}{\text{Emploi/Population}^{\text{Québec}}} \times \frac{\text{Heures travaillées}^{\text{province x}}}{\text{Heures travaillées}^{\text{Québec}}}} \end{aligned}$$

Les revenus de marché moyens étant déjà calculés (voir point 1 de cette annexe), il suffit de calculer les composantes du dénominateur de cette expression. Les données sur l'emploi et les heures travaillées concernent l'ensemble de l'économie et proviennent du tableau CANSIM 3830011 de Statistique Canada. Les données sur la population proviennent pour leur part du tableau CANSIM 510001.

Le ratio des revenus par heure travaillée ainsi calculé est ensuite incorporé dans l'identité suivante :

$$\begin{aligned} & \frac{\text{Revenu de marché ajusté au coût de la vie}^{\text{province x}}}{\text{Revenu de marché ajusté au coût de la vie}^{\text{Québec}}} \\ &= \frac{\text{Emploi/Population}^{\text{province x}}}{\text{Emploi/Population}^{\text{Québec}}} \times \frac{\text{Heures travaillées}^{\text{province x}}}{\text{Heures travaillées}^{\text{Québec}}} \\ & \times \frac{\text{Revenu par heure travaillée}^{\text{province x}}}{\text{Revenu par heure travaillée}^{\text{Québec}}} \div \frac{\text{Coût de la vie}^{\text{province x}}}{\text{Coût de la vie}^{\text{Québec}}} \end{aligned}$$

Les coûts de la vie relatifs ayant déjà été calculés (voir point 2 de cette annexe), il ne reste plus qu'à appliquer successivement chacun des termes de cette identité au revenu moyen québécois de départ afin de calculer ce que chacun d'entre eux ajoute, séquentiellement, à l'écart de revenu par rapport au Québec. La somme de ces ajouts successifs donne l'écart total.

La contribution successive de chacun des facteurs à l'écart ainsi que leur somme en 2009 sont reproduites au tableau 3.

SECTION 5 : TABLEAU 4 ET GRAPHIQUES 4 ET 5

Les écarts de revenu après impôts et transferts ont été calculés de manière identique aux écarts de revenu de marché selon la méthode expliquée au point 1 de cette annexe. Ils ont été également ajustés au coût de la vie relatif des provinces avec les mêmes indices de prix que ceux calculés selon la méthode présentée au point 2 de cette annexe.

La différence entre les écarts nets et les écarts bruts n'est due qu'à la prise en considération des impôts nets de transferts. Une partie de ces impôts nets de transferts concerne la fiscalité provinciale. Pour l'ensemble des ménages, les impôts et transferts provinciaux ne peuvent toutefois redistribuer de revenus qu'à l'intérieur de leur province d'origine. L'autre partie concerne cependant la fiscalité fédérale, laquelle peut au contraire redistribuer des revenus d'une province à l'autre via les impôts et transferts personnels fédéraux. C'est en vertu de ce principe que toute diminution des écarts de revenus, en passant des revenus bruts aux revenus nets, doit être attribuée à un transfert fédéral net.

Au tableau 4, le transfert fédéral net est donc égal à la différence entre les écarts de revenus nets et les écarts de revenus bruts. Comme tous les calculs de cette section ont été ajustés au coût de la vie relatif, il s'agit en même temps du transfert fédéral net aux familles ajusté au coût de la vie relatif.

Ce transfert fédéral net aux familles a été combiné avec les chiffres du tableau 3 de la section 4, afin d'illustrer aux graphiques 4 et 5 l'ensemble des facteurs contribuant à l'écart de revenu brut et l'écart de revenu net en 2009 entre d'une part les deux provinces les plus riches, l'Ontario et l'Alberta, et d'autre part le Québec.

SECTION 6 : TABLEAU 5

Les écarts de revenus nets représentés ont été calculés et ajustés au coût de la vie relatif tel qu'expliqué aux points 1 et 2 de cette annexe. Les chiffres concernent cependant de manière spécifique chacun des quintiles de la distribution des revenus.